



MAIRIE D'YMONVILLE

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.

<i>DATE DE CONVOCATION</i>	Le 2 juillet 2021
<i>PRESENTS</i>	M. Laurent CASSONNET (Maire), M. Fabien EUGENE (2 ^{ème} adjoint), Mme Kathy SUBILLEAU, M. Pascal CANARD, Mme Ophélie DEROSIER, M. Edouard BRETON, M. Laurent DEALRUE, M. Joël BRULE, M. Bernard DECARRIERE
<i>ABSENTS EXCUSES</i>	M. Frédéric COUDIERE donne pouvoir à M. Laurent CASSONNET M. David KAMMER donne pouvoir à M. Joël BRULE
<i>ABSENTS</i>	
<i>NOMBRE DE MEMBRES</i>	En exercice 11 Présents 9 Votants 11
<i>SECRETAIRE DE SEANCE</i>	Mme Ophélie DEROSIER
<i>SESSION</i>	Ordinaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2021
2. Budget principal 2021 : Décision modificative n°1
3. Budget principal 2021 : Décision modificative n°2
4. Budget service de l'eau 2021 : Décision modificative n° 1
5. Budget service de l'eau 2021 : Décision modificative n° 1
6. Interconnexion Tranche 5 : passage de la canalisation
7. Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'énergies auprès de Territoire d'Energie Eure et Loir
8. Convention de mise à disposition de locaux à la CCCB
9. Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis
10. Fonds départemental d'Aide aux jeunes 2021
11. Divers
12. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Mme Ophélie DEROSIER accepte le poste.

Monsieur Le Maire donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession :
Frédéric COUDIERE donne pouvoir à Laurent CASSONNET
David KAMMER donne pouvoir à Joël BRULE

9 membres du conseil municipal sont présents. Le conseil municipal peut valablement délibérer.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

2- BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Délibération 2021-07-01

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative numéro 1 sur le budget principal

Section de fonctionnement			
ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
D 675/042	Valeurs comptables des immobilisations cédées	-8537,14	
R 775	Produits des cessions d'immobilisations		-3500,00
R 7761/042	Différences des réalisations transférées en investissement		-5037,14
Section d'investissement			
ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
D 192/040	Moins value sur cessions d'immobilisations	-5037,14	
R024	Produits des cessions d'immobilisations		3500,00
R 21571/040	Matériel roulant		-8537,14
	TOTAL	-13574,28	-13574,28

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** cette décision modificative n°1 du budget principal (256)

3- BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Délibération 2021-07-02

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative numéro 1 sur le budget principal

Section d'investissement			
ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
D 204172	Autres EPL - Bâtiments et installations	25 440,00	
R 1341	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux		25 440,00
TOTAL		25 440,00	25 440,00

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** cette décision modificative n°2 du budget principal (256)

4- BUDGET SERVICE DE L'EAU : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Délibération 2021-07-03

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative numéro 1 sur le budget service de l'eau

Section de fonctionnement			
ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
D 6156	Maintenance	-178,00	
D 6811	Dotations aux amortissements	178,00	
Section d'investissement			
ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
D 2156	Matériel spécifique d'exploitation	178,00	
R 28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		178,00
TOTAL		178,00	178,00

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** cette décision modificative n°1 du budget service de l'eau (299)

5- BUDGET SERVICE DE L'EAU : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Délibération 2021-07-04

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative numéro 2 sur le budget service de l'eau

Section d'investissement			
ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
D 2158	Immobilisations corporelles	13 992,00	
R 131	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux		13 992,00
TOTAL		13 992,00	13 992,00

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** cette décision modificative n°2 du budget service de l'eau (299)

6- INTERCONNEXION D'EAU POTABLE – TRANCHE 5 DESERTE MEROUVILLIERS

Délibération 2021-07-05

Monsieur le Maire informe que la tranche 5 de l'interconnexion d'eau potable consiste en la liaison de la branche d'interconnexion depuis le château d'eau de Fains la Folie jusqu'au hameau de Auffains puis jusqu'au château d'eau de Baignolet et pour finir de Genonville jusqu'au château d'eau de Lutz vers le château d'eau du hameau de Mérouvilliers.

Monsieur le Maire présente le projet de tracé. La canalisation empruntera des chemins communaux ou voirie communale.

La Communauté de Communes Cœur de Beauce sollicite la commune pour obtenir l'autorisation du conseil municipal pour le passage de la canalisation sur les chemins ruraux et/ou voirie communale.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** le passage de la canalisation sur les chemins communaux ou voirie communale d'Ymonville ainsi que sur la parcelle cadastrée section Y n° 135 domaine privé de la commune.

7- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POLE ENERGIE CENTRE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL

Délibération 2021-07-06

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune d'Ymonville a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune d'Ymonville au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune d'Ymonville sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vue des éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune d'Ymonville au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune d'Ymonville dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- **PREND ACTE** que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune d'Ymonville pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Ymonville, et ce sans distinction de procédures,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à habiliter le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'Ymonville,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

8- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE

Délibération 2021-07-07

Considérant que la commune d'Ymonville met à disposition la salle multi-activités située Place des Saints Pères à la Commune de communes pour assurer le service de restauration scolaire, il convient de mettre en place une convention pour permettre le remboursement des charges liées à l'occupation de cette salle par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

9- CONVENTION STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Délibération 2021-07-08

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-1,

Vu le Code rural et de pêche maritime, et notamment ses articles L. 211-27, L.212-10 et L. 212-11,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération entre la commune d'Ymonville et la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et l'identification des chats errants,

Considérant que Monsieur le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans

détendeur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification,

Considérant que, pour l'accomplissement de cette mission, il convient de conclure une convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2021,

Considérant que le nombre de chats errants sur le territoire pour l'année 2021 est estimé à 10 chats,

Monsieur le Maire donne lecture de la convention établie par la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et à l'identification des chats errants et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- **APPROUVE** la participation de la Commune d'Ymonville à verser à hauteur de 50 % des frais d'identification et de stérilisation à la Fondation de 30 Millions d'Amis, pour un montant de 350 € (trois cent cinquante euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

10- FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES 2021

Délibération 2021-07-09

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes 2021.

Le Conseil Départemental sollicite une participation de la commune afin d'aider les jeunes en difficulté.

Le Conseil Municipal, **REJETTE**, à l'unanimité, la demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2021.

11- DIVERS

- Poste de transformation électrique HTB

Monsieur le Maire informe que les travaux du chantier BORALEX ont commencé le 1^{er} juillet 2021.

- Organisation des manifestations extérieures

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers municipaux pour la mise à disposition des toilettes de la salle multi-activités lors des événements extérieurs.

La majorité des conseillers y sont favorables. Monsieur le Maire accepte à la condition que les sanitaires devront être propres à l'ouverture du restaurant scolaire le lundi matin. Monsieur le Maire rajoute que si l'expérience n'est pas satisfaisante, les toilettes ne seront disponibles.

- Renégociation du prêt au Crédit Mutuel « renforcement du réseau AEP Rues du Château d'Eau et des Déportés

Le crédit mutuel a informé que le prêt susvisé n'était pas renégociable. Toutefois, le contrat prévoit que le remboursement anticipé est possible moyennant le paiement d'une indemnité. Cette indemnité s'élève à 15 855.57 €. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

- Travaux Rues de la Pierre Levée et de Rosay

Monsieur le Maire informe les conseillers que la fin des travaux sur les réseaux secs est prévue en octobre 2021. Le nouveau réseau d'alimentation en eau potable est en service. Les travaux de voiries seront terminés courant juillet 2021.

- Convention avec la Société des Matériaux de Beauce (SMB)

Monsieur le Maire informe qu'il a signé le 19 mai 2021 une convention d'autorisation d'approvisionnement avec la SMB de Prasville. La commune peut s'approvisionner à titre gratuit à hauteur de 150 tonnes de matériaux par an. La commune pourra cumuler sur 3 années.

- Départ de l'agent technique en congé paternité

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'agent technique vient d'être papa. En conséquence, il prendra ses 25 jours de congé paternité fractionnés en 2 périodes sur les mois de juillet et août 2021.

- Site internet

Monsieur le Maire demande comment va se dérouler la restauration du site internet. M. Edouard BRETON se chargera de prendre tous les renseignements auprès de notre partenaire WebSee, d'ici la fin de l'année.

TOUR DE TABLE

Laurent DELARUE expose le désordre sur la voie publique tard le soir (Passages bruyants d'engins à 2 roues).

Fabien EUGENE informe que l'enquête publique dans le cadre du PLUI s'est achevée le 29 juin 2021. La commune a émis 4 observations.

Kathy SUBILLEAU informe que le centre aéré de l'Association Familles Rurales ouvre ses portes le lundi 12 juillet 2021 pour 3 semaines. Au total, 43 enfants sont inscrits. De plus, nous pouvons remercier la Communauté de Communes Cœur de Beauce pour la mise à disposition des locaux et du matériel principalement pour le restaurant scolaire et le logement de la directrice du centre.

Ophélie DEROSIER signale que la mare Rue de Chauffours ne garde pas l'eau. Monsieur le Maire pense qu'une attention particulière dans les mois à venir sera nécessaire.

1- CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00